ID: 044-200067635-20231030-10\_2023\_19-AU

### DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Arrondissement de Nantes

M. Le Président : Jean-Guy CORNU



44190 CLISSON

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS**

## **Année 2023**

Décision du 20 octobre 2023

### **DECHETS**

10.2023-19

Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Réalisation d'une enquête téléphonique sur la réduction et le tri des déchets auprès des habitants de Clisson Sèvre et Maine Agglo »

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que la société TMO, sise 11 rue Franz Heller - 33700 RENNES, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

### DÉCIDE

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour la réalisation d'une enquête téléphonique sur la réduction et le tri des déchets auprès des habitants de Clisson Sèvre et Maine Agglo, dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA, avec la société TMO, sise 11 rue Franz Heller – 33700 RENNES, pour un montant de 11 964 € H.T. soit 14 356€ T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »